

Séance du jeudi 9 juin 2022 à 18h45

Date de convocation : vendredi 3 juin 2022

Ordre du jour :

- **comptabilité : décision modificative**
- **personnel communal**
- **assainissement : assistance à maîtrise d'œuvre RPQS 2022-2026**
- **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**
- **centrale solaire photovoltaïque sur ombrière**
- **informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme BLANCHETIÈRE - M. DANGER - M. BRIANDET - M. DUBOIS - Mme BRISSET - M. OZANNE - Mme OUVRAT - Mme LATREILLE - Mme LOUPIAS - M. DUPRÉ - M. COURTEAUX - Mme COURTEAUX - M. VINCENT

Absents excusés ayant donné procuration : Mme SAINSON (S. CHESNEAU) - Mme ASTIER-BOURBON (L. LHUILIER)

Absents : M. CRIBELIER

Mme LHUILIER Laure a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2022 est approuvé.

COMPTABILITE : DECISION MODIFICATIVE

Subventions communales

Le Festival Itinérant qui a eu lieu la semaine du 22 au 27 mai 2022 et qui a installé son chapiteau devant l'école maternelle, n'a pas été aussi rentable que prévu. La Compagnie du Bélouga ne rentre malheureusement pas dans ses frais. Celle-ci demande donc à la commune l'obtention d'une subvention supplémentaire de 2000 €.

Considérant le manque de crédits au Chapitre 65 Article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations,
Sur proposition de M. Alain POMA, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (15 pours, 3 abstentions),

Décide de procéder aux modifications énoncées ci-dessous sur le budget Communal afin de répondre favorablement à leur demande :

	Article	Fonctionnement
Subventions de fonctionnement aux associations	D6574	+2 000 €
Dépenses imprévues	D022	-2 000 €

Schéma directeur Assainissement

Considérant le manque de crédits au Chapitre 20 Article 203 Frais d'étude, de recherches, de développement ...,
Sur proposition de M. Alain POMA, Maire
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (18 pous),
Décide de procéder aux modifications énoncées ci-dessous sur le budget Assainissement:

	Article	Fonctionnement
Frais d'étude, de recherches, de développement ...,	D203	+15 720 €
Installations, matériel et outillage techniques	D2315	-15 720 €

PERSONNEL COMMUNAL

Stagiairisation

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal présent, avoir reçu une demande de stagiairisation d'une agent de l'école maternelle, Sarah BAILLY, au vu de son ancienneté en CDD.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande de l'agent.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la stagiairisation de Mme BAILLY Sarah et autorise Le Maire à signer les pièces s'y rapportant et d'ouvrir le poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet au 1^{er} septembre 2022.

Avancement de grade

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu une demande de Mme CLEMENT Nathalie pour un avancement de grade. Cet avancement étant motivé par le fait de son ancienneté.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande de l'agent.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avancement de grade de Mme CLEMENT Nathalie et autorise Le Maire à signer les pièces s'y rapportant et de créer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} Classe au 1^{er} novembre 2022.

ASSAINISSEMENT : ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE RPQS 2022- 2026

La mission de conseil à maîtrise d'ouvrage de 3 ans du cabinet DUPUET arrive à échéance. Il est nécessaire de prévoir :

- une collecte des informations nécessaires au RPQS
- une nouvelle offre du cabinet DUPUET pour rédiger le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour les exercices de 2022 à 2026.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de répondre favorablement à l'offre du Cabinet DUPUET.

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature de la proposition pluriannuelle du Cabinet DUPUET et autorise Le Maire à signer les pièces s'y rapportant

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEES (PDIPR)

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention doit être établie entre la commune de Châtillon-sur-Cher, le département et les propriétaires concernés par le chemin longeant le Cher (entre le chemin N°68 et la parcelle communale sur le Fouzon).

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature de la convention détaillant le PDIPR et autorise Le Maire à signer les pièces s'y rapportant

CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR OMBRIERE

M. Le Maire informe les membres présents qu'un appel d'offres a été publié sur le site internet de la commune depuis le 18 mai 2022 concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le site du centre technique municipal (CTM) 8 rue de la Tunisie 41130 Châtillon-sur-Cher.

Une seule offre d'un montant de 15 430 € HT (18 156 € TTC) a été reçue en mairie, celle de VAL DE LOIRE SOLAIRE.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- valide l'offre de VAL DE LOIRE SOLAIRE d'un montant de 15 430 €HT (18 156 € TTC)
- autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant le développement de cette centrale

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits sur le budget commune – année 2022.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le barbecue de rentrée des employés communaux aura lieu le 9 septembre 2022 à la salle « mes jeunes années ».

Le rendez-vous pour la cérémonie du 18 juin est fixé à 11h sur la place du Foyer Rural.

Lors du dernier Conseil Municipal, sur le sujet de la fermeture de la 8^{ème} classe, M. Le Maire informait les membres avoir obtenu un rendez-vous avec Madame la Sous-Préfète courant juin 2022. Ce rendez est confirmé au 27 juin 2022 et Monsieur Le Maire espère toujours un recomptage des effectifs.

Le mercredi 6 juillet 2022, une réunion « Voisins vigilants » sera organisée au foyer rural. Des invitations seront distribuées à un certain nombre d'administrés.

Le vendredi 8 juillet 2022, une séance de cinéma en plein air sera organisée. Le film projeté sera un film d'art et d'essai « Hugo CABRET » de Martin SCORSESE. Le site retenu pour sa diffusion est le parcours santé du plateau multi sports.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **21 juillet 2022** à 18h45.

La séance est levée à 20h05.